

Le 28 décembre 2022

Avis : modification du fonds commun de placement « La Française Green Tech Europe » (ci-après le « FCP »)

La société de gestion La Française Asset Management, société de gestion du fonds commun de placement « La Française Green Tech Europe » (ci-après le « FCP ») a décidé de modifier la stratégie d'investissement du FCP en supprimant la phrase suivante :

« Les 40% restants [de l'actif net] pourront être investis sur une échelle de score comprise entre -10 et +10 ».

Les modifications du FCP entreront en vigueur le **2 janvier 2023**.

Les autres caractéristiques du FCP restent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du Compartiment disponible sur le site www.la-francaise.com.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.